

## **AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2025-2026**

### **CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT**

#### **Entre les soussignés :**

**La Ville de ROUEN**, représentée par, Madame Caroline DUTARTE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, chargée des Solidarités, des personnes âgées, de la politique de la ville et de l'insertion agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, et en vertu de l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 27 décembre 2023.

Ci-après dénommée par les termes « la Ville »,

**D'une part,**

**Et**

**Comité des Fêtes et Œuvres Sociales Rouen Saint Clément** association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, immatriculée sous le numéro de Siret 512 329 970 00010, dont les statuts ont été déposés en Préfecture le 5 décembre 1975, dont le siège social est situé 1 rue des Arts Réunis – 76100 ROUEN, représentée par sa Présidente Madame MOUCHEL Simone, habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration,

Ci-après dénommée par les termes « l'Association »,

Les signataires conviennent de ce qui suit :

#### **Article 1 : Objet**

Le présent avenant a pour objet d'acter La modification du montant de la subvention de fonctionnement.

#### **Article 2 : Modification de l'article 4.1**

***Est modifié comme suit l'article 4-1***

#### ***4-1 : Moyens financiers***

La contribution au fonctionnement apportée par la Ville à l'Association est de 1 800€ pour l'année 2026.

A ces financements pourront s'ajouter des financements sur projet, des compléments de subventions de fonctionnement ou des subventions complémentaires. Ces attributions seront validées en Conseil Municipal et notifiées par lettre simple.

**Article 3 : Maintien des autres articles**

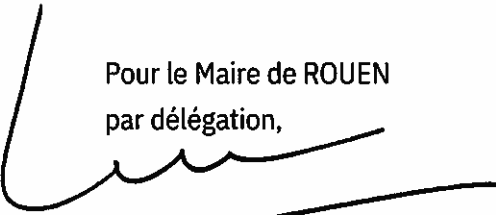
Les autres dispositions du contrat initial susvisé restent inchangées.

**Article 4 : Entrée en vigueur du présent avenant**

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la signature apposée par le dernier signataire.

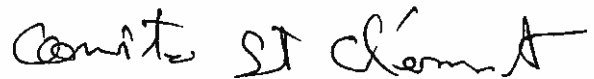
Fait à Rouen, le  
en deux exemplaires.

Pour le Maire de ROUEN  
par délégation,



1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire en charge des Solidarités,  
des Personnes Agées, de la Politique de la Ville  
et de l'Insertion

Pour l'Association,



Président

